

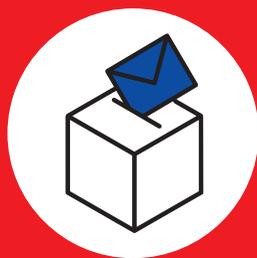
Entre 2 cartons,



prenez le temps



de refaire vos papiers,



pour voter



Après un déménagement, réinscrivez-vous sur les listes électorales de votre nouvelle commune avant le 31 décembre 2016 pour voter aux élections présidentielle et législatives de 2017.

Rendez-vous en mairie ou sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)